

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES - (N° 2676)

Adopté

AMENDEMENT

N° CE16

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

A la fin de la seconde phrase de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« rendant ainsi plus difficile »,

les mots :

« complexifiant ainsi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.